

La **Fédération de tir à l'arc du Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX - 2017

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

| CATÉGORIES | ÂGE | SEXE | ÉPREUVE * | Style |
|-------------------|--------------------|-------------|------------------|--------------------|
| 15 à 17 ans | 2000, 2001 et 2002 | M-F | Concentrique | Poulie et recourbé |
| 12 à 14 ans | 2003, 2004 et 2005 | M-F | Concentrique | Poulie et recourbé |

L'âge est déterminé au 31 décembre de l'année en cours.

Concentrique

Format de compétition pour toutes les catégories d'âge/sexe/style :

- 2 rondes de 36 flèches
- Distance – 30 mètres
- Grandeur de la cible – 80 cm

Si une région utilise un autre format, celui-ci doit être approuvé par la Fédération de tir à l'arc du Québec.

Important : À la fin de la compétition, les résultats doivent être transmis à la Fédération de tir à l'arc du Québec (par courrier électronique)

B) AFFILIATION

Affiliation à la fédération - obligatoire

Coût – 35,00\$

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2018

A) CATÉGORIES

| CATÉGORIES | ÂGE | SEXE | ÉPREUVE | Style |
|-------------------|--------------------------|-------------|----------------|--------------------|
| 15 à 17 ans | 01/01/2001 au 31/12/2003 | M-F | Concentrique | Poulie et recourbé |
| 12 à 14 ans | 01/01/2004 au 31/12/2006 | M-F | Concentrique | Poulie et recourbé |

L'âge est déterminé au 31 décembre de l'année en cours.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Minimum d'athlètes : 1

Maximum d'athlètes : 10

2 athlètes par catégorie par sexe

Entraîneurs : 1

L'entraîneur doit détenir la certification requise obligatoirement.

Accompagnateurs ou gérant : 1

L'entraîneur ou l'accompagnateur doit être une femme

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Un entraîneur devra posséder la certification du PNCE de niveau Instructeur pour archers débutants. Un entraîneur détenant une formation supérieure est également éligible.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Affiliation à la fédération - obligatoire

Coût – 35,00\$

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition régionale

- sélectionner la catégorie 15 à 17 ans en premier ;
- sélectionner une équipe de 5 filles et 5 garçons;
- sélectionner les médaillés d'or lors de la compétition de sélection en premier, en cas de manque d'archers dans l'une ou l'autre des catégories/styles/sexe, les médaillés d'argent seront sélectionnés. La substitution de membres de l'équipe régionale se fera par le second de la même catégorie;
- s'il advenait un manque de garçons ou de filles, l'équipe régionale pourra être complétée avec des jeunes de l'autre sexe présents à la finale régionale (donnant ainsi une équipe de 6 garçons et 4 filles par exemple).
- Deux athlètes d'une même catégorie/style/sexe pourront être délégués. (dans le cas où vous n'avez pas d'athlètes dans une des catégories).

F) ADMISSIBILITÉ

Avoir participé à la finale régionale

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu de pratique sportive (Club d'appartenance)

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Concentrique

Jour 1 - 1 ronde 720 de qualification

Jour 2 - Ronde simple élimination

Épreuves

Concentrique

1 - Ronde 720 de qualification

Les athlètes tirent une épreuve de qualification pour déterminer les têtes de série catégorie, style d'arc et sexe. L'athlète de chaque catégorie, style d'arc et sexe qui termine avec le plus de points est tête de série numéro un, les athlètes ayant le moins de points se retrouvent en bas de classement.

Distances de tir :

12 à 14 ans (garçons et filles) - 30m sur cible de 80cm;

15 à 17ans (garçons) - 50m sur cible de 80cm;

15 à 17 ans (filles) - 50m sur cible de 122cm;

Les volées seront tirées à raison de 12 volées de 6 flèches/volée.

L'alternance et les temps de tir à respecter seront selon ceux prévus par la réglementation de la Fédération mondiale de tir à l'arc (WA). (4 minutes pour le tir, précédé de 10 secondes - voir règlements dans le devis de la FTAQ).

2 – Rondes éliminatoires

Pour les arcs recourbés :

Le match se déroule sur un maximum de 5 sets de 3 flèches chacun (1volée de 3 flèches = 1 set)

Le vainqueur de chaque set (c'est à dire l'archer ayant le plus haut score à l'issue des 3 flèches) marque 2 points. Le perdant marque 0 point. Si les deux archers sont à égalité, ils marquent chacun 1 point.

Le vainqueur du match est déterminé par le nombre des sets gagnés, donc par le premier archer atteignant 5 points.

Pour les arcs à poulies :

Le match se déroule en 5 volées de 3 flèches, aux points et non en sets. Le vainqueur du match est déterminé par le total des points

En cas d'égalité au terme des 5 volées, le tir de barrage se fera sur une flèche au plus près du centre.

Tenue vestimentaire : épreuve cible concentrique

Les archers de la même région doivent porter les mêmes couleurs autant pour le haut que pour le bas, de préférence les couleurs de la région, sinon le blanc est obligatoire pour toute l'équipe. Il est permis aux archers d'une même région de porter des vêtements courts et/ou longs mais il faut qu'ils soient de la même couleur, (exemple : un archer peut porter un bermuda rouge et un polo blanc à manches courtes et un autre de la même région, un pantalon long rouge et un polo blanc à manches longues). Les chandails sans manches sont permis, le devant et le dos doivent être recouverts et réunis sur l'épaule.

Si un accompagnateur ou un entraîneur doit se rendre en avant de la ligne de tir lors de la compétition sur cible concentrique pour aller récupérer les flèches d'un archer de sa région il doit porter l'uniforme de la région ou le blanc.

Éligibilité :

Les archers classés Espoir par Tir à l'arc Québec

I) SURCLASSEMENT

Le simple surclassement est permis. L'athlète devra participer dans la même catégorie qu'à la finale régionale.

Un archer de moins de 12 ans peut faire une demande d'acceptation pour participer aux Jeux du Québec. Cependant, il doit avoir un classement dans le cadre du Circuit de la Coupe du Québec jeunesse, et ce avant sa participation aux compétitions de sélection. La demande sera traitée par la Fédération.

J) SUBSTITUTION

Permise en autant que l'archer ait participé à la finale régionale.

K) EXCLUSION

Les archers classés Excellence et Élite.

Ne font pas encore partie d'une équipe canadienne.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 12

Médailles d'argent : 12

Médailles de bronze : 12

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = toutes les épreuves

Point attribué à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Ce système sert à départager les régions de la première à la dernière position.

Somme des points de toutes les épreuves des athlètes par région.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.